

# *Bienvenue à vous !*

## Réunion de rentrée – Première année de Licence de droit

Année 2023-2024

Pauline PARINET-HODIMONT

Maître de conférences en droit public,

*Responsable de la première année de licence de droit*

# *Votre semaine de prérentrée...*

# La semaine de prérentrée

- ❖ **Formation à l'Environnement Numérique de Travail (ENT), à la plateforme CELENE et aux ressources numériques de la faculté.**

**Étudiants inscrits en L1 Droit de A à L inclus** : mardi 29 août de 9h00 à 11h00, amphi D ;

**Étudiants inscrits en L1 Droit de M à Z + Droit Français Droit Allemand** : mardi 29 août de 13h00 à 15h00, amphi D ;

- ❖ **Formation aux Ressources documentaires par le Service Commun de documentation (SCD)**

➤ **Je scanne le QR code et je prends rendez-vous pour une visite de la bibliothèque universitaire :**

➤ **Tutoriels, guides et vidéos :**



<https://bibliotheques.univ-tours.fr/version-francaise/auto-formation>

# La semaine de prérentrée (suite)

## ❖ Introduction aux études juridiques :

**QU'EST-CE QUE LE DROIT ? : 12 heures de cours à suivre du mercredi 30 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre de 10h00 à 12h00 & de 13h30 à 15h30**

- Amphi A pour les étudiants de A à G inclus, avec M. François Brunet
- Amphi D pour les étudiants de H à S inclus, avec M. Pierre Mouzet
- Amphi B (mercredi toute la journée & jeudi matin) et amphi C (jeudi après-midi et vendredi) pour les étudiants de T à Z et les étudiants inscrits dans la filière Droit-Langues & Droit français Droit allemand, avec M. Vincent Roulet



**Les 12 heures de cours doivent être suivies avec le même enseignant !**

## ❖ Une visite de la faculté :

**Visites de la faculté par les tuteurs pédagogiques après le cours de « Qu'est-ce que le droit ? »**

- Mercredi 30 août à 15h30 pour les étudiants de A à G inclus
- Jeudi 31 août à 15h30 pour les étudiants de H à S inclus
- Vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 15h30 pour les étudiants de T à Z + les étudiants inscrits en droit-langues et droit français / droit allemand

# Qu'est-ce que le tutorat pédagogique ?

**Les tuteurs pédagogiques sont d'anciens étudiants de L1 qui viennent de passer en L2 ou qui entrent en L3.**

**👍 Ils savent mieux que quiconque les problèmes pratiques que rencontrent les nouveaux arrivants...**

**La mission des tuteurs est donc de vous accompagner au mieux tout au long du premier semestre.**

- En vous présentant la faculté et son fonctionnement
- En vous donnant des conseils pratiques pour réussir la 1<sup>ère</sup> année de droit
- En se positionnant comme un interlocuteur accessible, qui a vécu la même situation il y a peu

**Le tutorat va s'organiser en 3 phases :**

1/ Tutorat d'accueil (visites & permanences) : du 30 août au 22 septembre ;

2/ Tutorat d'accompagnement : semaines 4, 5, 6, 7 & 8 (obligatoires) : du 25 septembre au 27 octobre (**en groupes de travaux dirigés**) ;

3/ Tutorat d'approfondissement : semaines 9, 10, 11 & 12 : du 6 novembre au 1<sup>er</sup> décembre (en groupes de TD)

## Les permanences assurées par les tuteurs.ices

**Ces permanences seront assurées :**

- les mardis 5 & 12 septembre de 12h30 à 13h30 en A105 et A106**
- les mercredis 6 & 13 septembre de 12h30 à 13h30 en A105 et A106**
- les jeudis 7 & 14 septembre de 12h30 à 13h30 en A105 et A106**

**Vous pourrez vous y présenter librement durant ces trois créneaux.**

**Plusieurs tutrices et tuteurs seront présents pour répondre à toutes les questions que vous souhaitez leur poser.**

# ***Votre première année de Licence de droit...***

# Conseils et obligations pour réussir votre année

- ✓ **Une présence assidue aux cours magistraux en amphi.**
  - ⚠ Il existe des versions « pirates » des cours de l'année dernière : ces dernières doivent à tout prix être évitées !
- ✓ **Une participation active aux séances de Travaux Dirigés (TD), aux cours de langues et au « Projet Voltaire ».**
- ✓ **La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire !**
  - Toute absence injustifiée sera constitutive d'une défaillance à l'année !
  - Les absences doivent être justifiées auprès du chargé de TD.
- ✓ Les exercices demandés en TD doivent être réalisés de manière régulière et personnelle : **ils vont permettre d'acquérir la méthode juridique.**
  - **Tout plagiat sera sévèrement sanctionné !**
  - **Pas de devoir rendu = zéro...**



- ✓ **Une bonne préparation aux examens de fin de semestre.**
  - Les examens terminaux et les partiels ne se préparent pas quelques jours avant l'épreuve...
  - Pour être réussis, ils supposent une bonne connaissance des cours et un travail régulier tout au long du semestre.
  - Les matières sans TD doivent être révisées de manière personnelle tout au long du semestre : n'attendez pas le dernier moment !
  
- ✓ **Une consultation régulière de votre boîte mail @etu.univ-tours, de l'ENT (et spécialement de la plateforme *Celene*) et du site internet de la faculté (droit.univ-tours.fr)**
  - Les informations importantes vous seront systématiquement transmises sur ces supports, veillez à vous tenir informés !

# Le calendrier universitaire 2022-2023 – Premier semestre

● Jours fériés ● Partiels ● Examens ● Pauses pédagogiques ● Ferm

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1 M		1 V PRÉ-RENTRÉE	1 D	1 M	1 V	1 L
2 M		2 S	2 L	2 J	2 S FIN DES COURS	2 M
3 J		3 D	3 M	3 V	3 D	3 M
4 V		4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 S		5 M	5 J (5)	5 D	5 M	5 V
6 D		6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 L		7 J (1)	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M		8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 M		9 S	9 L	9 J (9)	9 S	9 M
10 J		10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 V		11 L	11 M	11 S	11 L	11 J
12 S		12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 D		13 M	13 V (6)	13 L	13 M	13 S
14 L		14 J (2)	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M		15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 M		16 S	16 L	16 J (10)	16 S	16 M
17 J		17 D	17 M	17 V	17 D	17 M
18 V		18 L	18 M	18 S	18 L	18 J (1)
19 S		19 M	19 J (7)	19 D	19 M	19 V
20 D		20 M	20 V	20 L	20 M	20 S
21 L		21 J (3)	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M		22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 M		23 S	23 L	23 J (11)	23 S	23 M
24 J		24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 V		25 L Début TD	25 M	25 S	25 L	25 J (2)
26 S		26 M	26 J (8)	26 D	26 M	26 V
27 D		27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 L		28 J RENTR'ÉCOLE	28 S	28 M (12)	28 J	28 D
29 M		29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	PRÉ-RENTRÉE	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M (3)
31 J			31 M	31 D	31 M	

# *L'offre de formation*

*Toutes les informations utiles sont sur le site internet  
de la faculté de droit*


**<https://droit.univ-tours.fr>**

*Rubrique Formations – Licences – Licence Droit – L1 Droit*

## Le choix du Module 3 et de la langue vivante


Ces choix se font par **l'Inscription Pédagogique (IP)** sur internet (ENT) **du jeudi 31 août à 16h au vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 17 heures.**

 **Les places dans certains modules 3 sont limitées !**

 **Le choix du module 3 conditionne votre affectation dans tel ou tel groupe d'amphi** (« Divisions » 1, 2 et 3), ainsi que dans votre futur groupe de travaux dirigés...

**De ce choix dépend la répartition des groupes d'amphis (division) :**

- **Division 1 (DD1)** : Module 3 Sciences Politiques ;
- **Division 2 (DD2)** : Modules 3 Gestion & Géographie ;
- **Division 3 (DD3)** : Module 3 *Major Contemporary Issues* (MCI) / Droit-Langues / Droit français – Droit allemand.

 Un bon niveau d'anglais est recommandé pour suivre les cours de MCI.

# Les groupes de Travaux Dirigés (TD) & les demandes d'adaptations

**Votre affectation dans tel ou tel groupe vous sera transmise la semaine du 20 septembre.**



**Les changements de groupe de TD ne sont pas possibles !**

❖ **Seuls les étudiants bénéficiant du Régime Spécial d'Etudes (RSE)** peuvent demander un tel changement, pour des **motifs strictement énumérés et à condition de remplir certaines conditions.**

-Les demandes de changement doivent être faites le plus rapidement possible, de préférence dès la première semaine des TD

-Les étudiants doivent d'abord remplir un formulaire en ligne, accompagné des pièces justificatives.

-La demande sera transmise à la scolarité de la faculté.

✓ <https://droit.univ-tours.fr/pedagogie/regime-special-detudes-rse>

❖ **Les étudiants en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'adaptations** doivent se rapprocher de la mission handicap et du Service de Santé Universitaire (SSU)

✓ <https://www.univ-tours.fr/campus/sante>

# Les examens

## Les épreuves sont de deux types :

- **Les partiels**, qui rentrent dans le cadre du **contrôle continu** pour les matières à TD (droit civil et droit constitutionnel). La note de l'étudiant s'ajoute alors à celle obtenue en travaux dirigés. Les absences doivent être justifiées auprès des chargés de travaux dirigés. **Au S1, les épreuves auront en principe lieu la semaine du 4 décembre.**
- **Les examens terminaux**, pour toutes les autres matières qui n'ont pas de travaux dirigés. Ces épreuves sont généralement plus courtes (1 heure ; oral etc.). Les absences doivent être justifiées auprès de la scolarité. **Au S1, les examens auront lieu les semaines des 11 décembre et 2 janvier 2024.**

## Les examens ont lieu à l'issue de chacun des deux semestres.

### \*Deux sessions d'examens sont organisées par année universitaire :

- une en décembre/janvier pour le premier semestre (S1) ;
- une en avril/mai pour le second semestre (S2).

\*Les **examens de rattrapage des 2 semestres** se déroulent à la fin du deuxième semestre (au mois de juin).

**Les modalités de contrôle des connaissances (types d'épreuves, durée) vous seront communiquées au plus tard 15 jours avant les épreuves (sur votre EDT)**

# Les directeurs d'études

Ce sont des enseignants en première année qui assistent le responsable d'année afin d'accompagner les étudiants dans chaque division.

N'hésitez pas à vous adresser à eux pour toute question !

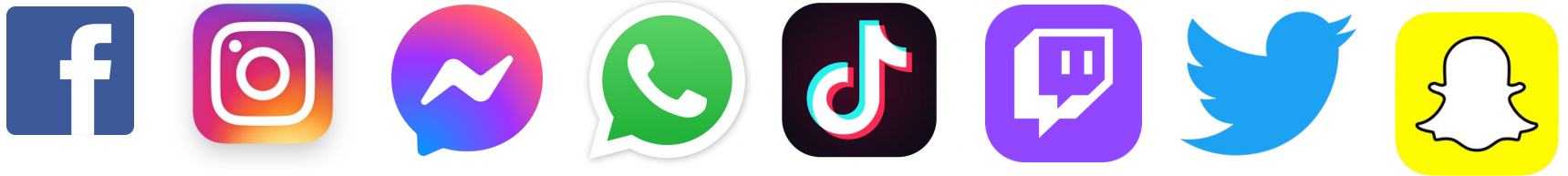
- ❖ **DD1 : Sébastien Roland**, enseignant en droit constitutionnel ([sebastien.roland@univ-tours.fr](mailto:sebastien.roland@univ-tours.fr))
- ❖ **DD2 : Pauline Parinet-Hodimont**, responsable de la première année & enseignante en institutions administratives ([pauline.parinet-hodimont@univ-tours.fr](mailto:pauline.parinet-hodimont@univ-tours.fr))
- ❖ **DD3 : Hélène Gourdy**, enseignante en droit civil ([helene.gourdy@univ-tours.fr](mailto:helene.gourdy@univ-tours.fr))

# *La déontologie de l'étudiant*



# La déontologie de l'étudiant

## 1. Une utilisation responsable des réseaux sociaux



Les propos injurieux, diffamatoires ou portant atteinte au droit au respect de la vie privée ou à la dignité des personnes intéressées sur tout réseau social sont passibles de **poursuites pénales**.

Ils peuvent le cas échéant faire l'objet d'une **procédure disciplinaire** de la part des instances compétentes de l'Université.

# La déontologie de l'étudiant (suite)

## 2. Le respect des autres

L'université a formalisé pour les étudiants **une procédure interne facilement accessible lorsqu'il y a suspicion de harcèlement** :

[www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/harcelement/](http://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/harcelement/)

 **Les étudiants s'exposent à des sanctions pénales mais également disciplinaires par les instances compétentes de l'université.**

### ❖ Cellules d'écoute à l'Université de Tours :

- [vss@univ-tours.fr](mailto:vss@univ-tours.fr) (contre les violences sexistes et sexuelles)
- [stop-discr.etu@univ-tours.fr](mailto:stop-discr.etu@univ-tours.fr) (contre les discriminations et les harcèlements)

### ❖ Correspondants égalité :

- <https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-egalite/les-correspondantes-et-correspondants-egalite>

# La déontologie de l'étudiant (suite et fin)

## 3. Un respect des règles minimales de politesse

### ➤ Comment s'adresser à un enseignant ou à un personnel administratif ?

Il est fondamental que les demandes faites par mail soient précises et formulées en respectant un minimum d'usages.

Les mails qui ne sont pas correctement rédigés n'auront qu'une faible chance d'obtenir une réponse...

- **Vous devrez nécessairement indiquer en signature de mail** votre nom, prénom, niveau d'études (L1), votre groupe de cours (DD 1, 2 ou 3) et votre groupe de TD (lorsqu'il sera connu).
- **Vous devrez utiliser certaines formules de politesse** (« Madame, Monsieur » en accroche, « Respectueusement » en fin de mail).
- **Veillez à utiliser votre adresse mail étudiante** (@etu.univ-tours) ou à vous créer une adresse sérieuse (*il est peut-être temps d'abandonner votre doudou37@hotmail.com ou autres choses du genre...*)
- **Veillez à respecter les horaires d'ouverture et de travail des destinataires** : sauf urgence, les mails le week-end ou le soir après 19 heures sont à éviter !

## Contacts utiles

**Responsable de la licence 1** : Pauline Parinet-Hodimont, Maître de conférences en droit public (bureau B 250)

✉ [direction.l1droit@univ-tours.fr](mailto:direction.l1droit@univ-tours.fr)

**Scolarité Licence (bureau B241)** : [scolarite.licences.droit@univ-tours.fr](mailto:scolarite.licences.droit@univ-tours.fr)

**Service de Santé Universitaire (SSU)** : [ssu@univ-tours.fr](mailto:ssu@univ-tours.fr)

**Contact Régime Spécial d'Etudes (RSE)** : [scolarite.licences.droit@univ-tours.fr](mailto:scolarite.licences.droit@univ-tours.fr)

**Contact étudiants en situation de handicap** :  
[scolarite.licences.droit@univ-tours.fr](mailto:scolarite.licences.droit@univ-tours.fr)

## Liens utiles

**Site internet de l'Université :** [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

**Site internet de la faculté de droit :** [www.droit.univ-tours.fr](http://www.droit.univ-tours.fr)

**Environnement Numérique de Travail (ENT) :** [www.ent.univ-tours.fr](http://www.ent.univ-tours.fr)



**Page Instagram officielle de la faculté :** [@fac\\_dess\\_tours](https://www.instagram.com/fac_dess_tours)

** Livret de l'étudiant distribué en format papier à la fin de cette réunion et disponible sur :** [www.droit.univ-tours.fr](http://www.droit.univ-tours.fr)

**N'oubliez pas de vous rendre au rez-de-chaussée du bâtiment B, pour récupérer votre carte étudiant et votre livret de rentrée !**

***Bonne rentrée à vous !***